

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la Master IEAP ECPS en formation initiale et continue pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 - 9

Président du jury : Guillaume RICHARD

Membres du jury :

- Mathieu GOMEZ
- Mathias BLANDEAU
- Eugénie AVRIL
- Emilie MATHIEU
- Emilie SIMONEAU
- Sébastien LETENEUR

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 2024
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

